Version 1.2 Date de révision 06/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP DEO-3_55GL

Numéro de la matière : 00000000000177985

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence				
Pour toute information sur la fiche technique	:	Services de conformité - 877-428-9937		
Pour toute urgence médicale	:	Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés		
Pour toute urgence liée au	:	CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont		

enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

transport

Aspect	liquide
Couleur	bleu, clair
Odeur	forte, douce

Classification SGH

Irritation oculaire : Catégorie 2A Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Version 1.2 Date de révision 06/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/

brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter

un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
2-méthylpentane-2,4-diol	107-41-5	>= 5 - < 10
Alcools en C12-16 éthoxylés	68551-12-2	>= 1 - < 5
Alcools en C9-11 éthoxylés	68439-46-3	>= 1 - < 5
cinnamaldéhyde	104-55-2	>= 0.1 - < 1
Terpènes et terpénoïdes de l'essence d'orange douce	68647-72-3	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Version 1.2 Date de révision 06/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Les symptômes comprennent l'essoufflement, une toux sèche, et une irritation du nez, des yeux, des lèvres, de la

bouche et de la gorge.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Provoque une irritation cutanée.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

Jant

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Version 1.2 Date de révision 06/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Précautions pour la : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Précautions pour la protection de l'environnement

Assurer une verillation adequate.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne

devraient pas être employées dans aucun des procédés dans

lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

Ne pas entreposer près des acides.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Version 1.2 Date de révision 06/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2-méthylpentane-2,4-diol	107-41-5	(c)	25 ppm 121 mg/m3	CA AB OEL
		С	25 ppm	CA BC OEL
		Р	25 ppm 121 mg/m3	CA QC OEL
		С	25 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux.

Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : bleu, clair
Odeur : forte, douce

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 8 - 8.5

Version 1.2 Date de révision 06/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : $100 \, ^{\circ}\text{C}$ Point d'éclair : $> 93.3 \, ^{\circ}\text{C}$

Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : 1

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.003 g/cm3

Masse volumique apparente

Solubilité(s)

: Donnée non disponible

Hydrosolubilité : soluble dans l'eau très chaude, soluble dans l'eau froide

Solubilité dans d'autres

solvants

: soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : 4.8 mm2/s (20 °C)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Matières incompatibles : Oxydants

Acides

Produits de décomposition : Oxydes de carbone

Version 1.2 Date de révision 06/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

dangereux

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Les symptômes comprennent l'essoufflement, une toux sèche, et une irritation du nez, des yeux, des lèvres, de la

bouche et de la gorge.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Provoque une irritation cutanée.

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-méthylpentane-2,4-diol:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 3,700 mg/kg

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 1,400 mg/kg

orale

cinnamaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 2,220 mg/kg

orale

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Version 1.2

Date de révision 06/06/2024

Date d'impression 04/27/2025

Produit:

Remarques: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Irritation sévère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: A un effet sensibilisant.

Composants:

cinnamaldéhyde:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Terpènes et terpénoïdes de l'essence d'orange douce:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Version 1.2 Date de révision 06/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n-

: Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau

Composants:

2-méthylpentane-2,4-diol:

Coefficient de partage: n- : Pow: 0.58

octanol/eau

cinnamaldéhyde:

Coefficient de partage: n- : Pow: 1.83

octanol/eau

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle., Toxique pour les organismes

aquatiques.

L'énoncé SGH H401 « Toxique pour la vie aquatique » mentionné ci-dessus est une classification de toxicité aquatique aiguë de catégorie 2. Bien que le produit ait le potentiel de nuire à l'environnement, il n'est pas classé comme un polluant marin ni réglementé en vertu des

règlements sur le transport.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Version 1.2

Date de révision 06/06/2024

Date d'impression 04/27/2025

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

Version 1.2

Date de révision 06/06/2024

Date d'impression 04/27/2025

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger

Point

Mention d'avertissement Mentions de danger Conseils de prudence d'exclamation Attention:

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Prévention: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.2
Date de révision:	06/06/2024
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.